

Département de l'ESSONNE

**République Française**

Arrondissement d'ETAMPES

**Extrait du registre des DELIBERATIONS**

**Commune de DOURDAN**

**du Conseil Municipal du 22 février 2019**

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

**N°DEL2019005**

Présents : 23

Votants : 32

**Objet : Dotation de Soutien à l'Investissement Local**

Le 22 février 2019 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 15 février 2019, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

**PRESENTS** : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Thomas KIEFFER, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Béatrice CROS, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Eric RINEAU, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Séverine HULBACH a donné pouvoir à Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR a donné pouvoir à Elsa CAUDY, Luc TURNER a donné pouvoir à Annie SARRAN, Nessa DAVRAIN a donné pouvoir à Aude BOQUET, Désigane FLORE a donné pouvoir à Thérèse GILBERT, Nicolas LECOT a donné pouvoir à Claudine KIEFFER, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Christophe NICOLAU, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, Antonio ALVES AFONSO a donné pouvoir à Marie-Ange ROUSSEL, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTE** : Christelle BARTHELEMY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Claudine KIEFFER

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Olivier BOUTON :

La ville de Dourdan sollicite une subvention de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSIL – pour une opération de renforcement de l'attractivité du centre-ville en 2019.

La ville de Dourdan a déjà sollicité et obtenu un financement important de l'Etat via cette Dotation en 2016, pour l'opération de construction d'une maison pluriprofessionnelle de santé.

En 2018, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a été pérennisée par l'article 157 de la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 et ses règles sont désormais codifiées par l'article L. 2334-42 du Code général des collectivités territoriales.

Sont notamment éligibles, les opérations destinées au développement des territoires ruraux inscrites dans un contrat de ruralité signé entre un EPCI et l'Etat, ce qui est le cas pour la CCDH (contrat de ruralité 2017-2020 signé en mars 2017). Les actions éligibles visent notamment à développer l'attractivité du territoire et stimuler l'activité des bourgs-centres.

C'est dans ce cadre que la ville de Dourdan entend présenter une demande de soutien à une opération de développement de l'attractivité de son centre-ville, composée de 3 sous-actions :

- La rénovation des pavés de la rue de Chartres,
- La rénovation des sanitaires des halles,
- L'installation de bornes de stationnement minute.

Cette opération, dont le montant prévisionnel s'établit à 140 000 euros HT, vise à renforcer l'attractivité du centre-ville en rénovant des sanitaires très vétustes qui servent au grand public et notamment les jours de marché, à rénover une des principales artères commerçantes de la commune et à favoriser la rotation des véhicules en hyper-centre en faveur de ses commerces.

Cela correspond aux orientations du contrat de ruralité, notamment dans sa fiche-action 2 sur la revitalisation des bourgs-centres afin d'aider le commerce de proximité et à la fiche action n°3 sur la revitalisation des bourgs-centres et la mise en œuvre d'animation du centre-ville.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2334-42 créé par la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017

**Vu** l'avis de la commission « Finances – Sécurité » du 13 février 2019,

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **de solliciter** une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local la plus haute possible ;
- **d'autoriser** Madame la Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire :

- **Publié le : 27 FEV. 2019**
- **Transmis au représentant de l'Etat**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour Extrait Conforme  
La Maire



*Maryvonne BOQUET*  
Maryvonne BOQUET